

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE
À USAGE PERSONNEL ET À USAGE DE FORMATION**

1. Données propriétaire(s)

Nom prénom Raison sociale	Part de propriété	Lien	Adresse
OBPORTUS	100%	PROPRIÉTAIRE	9 PLACE THIERS 54150 BRIEY

2. Données navire

Identifiants : N° d'enregistrement : LO E80947 N° WIN : FRMCERC301B212 Mis à jour par le service : DML DU MORBIHAN					
Navire : Nom : OBPORTUS IV Fabricant : AKILARIA EUROPE EX.CHANTIERS NAVALS KERVILOR-VANEK Année de construction : 2012 Modèle : MCTEC AKILARIA 40 Type du navire : VOILIER Catégorie de conception : A Longueur (m) : 12.12 Largeur (m) : 4.49 Puissance max recommandée (kW) : 21 Puissance installée (kW) : 22.08 Puissance administrative totale (CV) : 0					
Moteurs :					
Marque	Modèle	N° série	Puissance (kW)	Puissance (CV)	Carburant
NANNI DIESEL	INCONNU	BN1090KTD1204 1516	22.08	4	
Mentions spéciales : Neant					

Date de délivrance : 20/01/2022

Date de validité : 20/01/2032

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré.
Le propriétaire du navire doit déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour effectuer vos démarches en ligne, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :
<https://demarches-plaisance.gouv.fr/>

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage/This boat can be rented as a leisure boat/El barco puede alquilarse como buque de placer.

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français / This boat fly the french flag, it is allowed to enjoy the protection as well as the privileges and advantages granted to French ships.